|  |
| --- |
| **BTS Services informatiques aux organisations SESSION 2023**  **ANNEXE 3b : Règles de présentation du livret scolaire** |

Seul le livret scolaire joint à cette circulaire peut être utilisé. Pour respecter l’anonymat, la fiabilité et la bonne interprétation des indications qu'il contient, il est indispensable de veiller aux points suivants :

1. Chaque unité et sous-unité d’enseignement, représentée par une ligne sur le livret, fera l'objet d'une note pour chaque semestre des deux années et d'une appréciation portée par l’enseignant(e) ou l’équipe ayant en charge l’enseignement, formulée à l’attention du jury. Les ateliers de professionnalisation donnent lieu uniquement à une appréciation.
2. Toutes les rubriques doivent être complétées, y compris les informations statistiques.
3. Le graphique ne doit prendre en compte que les résultats de la deuxième année, *la moyenne de la classe ramenée à 10 et la moyenne du candidat calculée en rapport à cette moyenne de 10 et arrondie à l’entier le plus proche.*
4. Il est obligatoire de renseigner les éléments de certification des compétences numériques et en langue anglaise.

Le fichier au format office open XML (.xlsx) fourni avec la circulaire comprend trois onglets :

* Le premier onglet constitue la partie recto du livret. Une partie à droite, qui ne fait pas partie de la zone d’impression, est réservée à l’automatisation d’éléments pour la partie verso du livret ;
* Le deuxième onglet constitue la partie verso du livret pouvant être complétée de façon manuscrite ;
* Le troisième onglet constitue la partie verso du livret, complétée de façon automatique à partir des données du premier onglet.